




Réunion du 20/12/2021
OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DE CARCA'VELO

CONSTATS	PROPOSITIONS
<p>Absence de trajets cyclables sécurisés et continus entre ville centre (mais également au sein de Carcassonne, comme cela a été rappelé le 30/11 lors d'une réunion avec la mairie) et communes périphériques, alors que nombre de déplacements sont inférieurs à 10 km entre lieux d'habitation et d'activités.</p>	<p>Sachant que l'objectif national est d'arriver à 9 % de part modale en 2024, sans infrastructures correctes c'est illusoire.</p> <p>Investir dans des aménagements permettant de sécuriser et de favoriser la pratique du vélo au quotidien est indispensable.</p>
<p>Absence de sorties-entrées sécurisées de Carcassonne, voire aggravation :Ainsi, l'aménagement du rond point de Garigliano au rond point de Maquens n'est pas satisfaisant, car renforce le sentiment d'insécurité (cf fiche avec photos sur cet aménagement) et par ailleurs ne nous paraît pas conforme à la LOM (cf article L 228-2 et 3 du code de l'environnement)</p>	<p>Au rond point de Maquens, un sas vélo et une bande cyclable d'accès depuis le rond point de Garigliano (ce qui ferait une jonction avec la piste cyclable arrivant au conservatoire) serait bienvenue, car c'est une voie d'accès logique aux communes périphériques Lavalette, Alairac et plus largement au secteur de la Malepère.</p>
<p>Aménagement Chemin de Halage Canal du Midi/véloroute V80: l'appel d'offre ne concerne pas les agglomérations ; or sur Carcassonne de l'épanchoir de Foucault à la partie bitumée (passage sous la rocade) et de la gare SNCF à la traversée de la D118 (écluse de St Jean), un réaménagement (a minima nivelage, élargissement) ainsi qu'une signalétique sont nécessaires.</p>	<p>L'aménagement doit permettre au cyclistes du quotidien et aux cyclotouristes de circuler en toute sécurité (revêtement et largeur correcte), avec une signalétique de prudence (tant pour les automobilistes que les cyclistes) aux intersections avec les départementales sur l'ensemble du parcours.</p>
<p>Accotements revêtus insuffisamment larges et/ou entretenus pour certaines départementales très fréquentées par les cyclistes (ex : D620 du Pont Rouge à Villegly pour accès au minervois) . Le moindre écart est source de dangers.</p>	<p>Développer des accotements revêtus entretenus et utilisables par les cyclistes comme l'autorise depuis 2003, l'article R 431-9 du code de la route, ainsi que le préconise la charte cyclable proposée par la Fédération Française de Cyclotourisme. Sur les routes comportant un trafic routier (camions/voiture) non négligeable comme la D620 mérite d'être étudié sur certains itinéraires ou bandes/pistes cyclables ne sont pas possibles.</p>
<p>Aménagement de voirie communale : de plus en plus de communes, parfois avec l'accompagnement de l'Agence Technique Départementale établissent des écluses ou autre équipement (ilots centraux) visant à ralentir la vitesse. Ces équipements devraient prendre en compte les usagers cyclistes (et bien entendu piétons). A titre de mauvais exemple, le séparateur central réalisé route de limoux (entre la discothèque et le rond point de Garigliano, est source d'insécurité pour les cyclistes (cf fiche rédigée sur cet aménagement)</p>	<p>Prendre en compte les aspects vélo/piétons (ex : by pass avec passage piétons/vélos)</p> 
<p>Aires de covoiturage : absence d'arceaux vélos et/ou de stationnement sécurisé</p>	<p>Favoriser l'intermodalité vélo/Voiture avec une offre de stationnement correcte.</p>

<p>Colléges : Stationnement sécurisé insuffisant pour les colléges carcassonnais</p>	<p>La mise en place d'un stationnement sécurisé, pour les colléges du centre ville de Carcassonne (Varsovie, Chénier, le Bastion) serait bienvenue; demande exprimée par des enseignants du collège Varsovie</p>
<p>Schéma cyclable 2018-2022 : un comité de suivi est semble t'il chargé de faire le point annuellement sur les actions mises en œuvre ; pas de retour connu.</p>	<p>Carvavélo est disponible pour contribuer/participer aux instances de concertation locale comme prévu par le volet gouvernance du plan d'action</p>